

# CONSULTATION DU PUBLIC

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

**Arrêté relatif aux plans de chasse grands cervidés et fixant pour ces espèces les minimas et maximas d'animaux à prélever dans le 76 pour la campagne 2023 / 2024.**

## NOTE DE PRESENTATION

### **Objet de la consultation :**

Considérant les éléments suivants :

- la nécessité d'arrêter pour les espèces citées le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux qui s'imposeront aux plans de chasse individuels,
- la nécessité d'arrêter les modalités de contrôle et de réalisation de l'exécution des plans de chasse .

L'arrêté en pièce jointe, précise ces modalités pour la saison 2023/2024.

### **Lieu de la consultation :**

Les avis doivent être transmis uniquement **par voie électronique** à l'adresse suivante :

**ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr** en précisant la mention « Consultation sur l'arrêté relatif aux plans de chasse grands cervidés et fixant pour ces espèces les minimas et maximas d'animaux à prélever dans le 76 pour la campagne 2023 / 2024. »

### **Suite de la consultation :**

Après dépouillement et analyse, **une synthèse des observations** sera ensuite mise à disposition **sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.**

**Date de mise en ligne : le 26 mai 2023.**

### **Délai de la consultation :**

**Jusqu'au 16 juin 2023.**